

Code S113 - Niveau 1

Tarifs :

2 280 € HT + 175 € de documentation (repas du midi non compris)

Dates :

10 au 14 Mars + 31 Mars au 4 Avril + 21 au 25 Avril 2008 ou
6 au 10 Octobre + 27 au 31 Octobre + 17 au 21 Nov. 2008

Durée : 15 jours

Code S114 - Niveau 2

Tarifs :

1 990 € HT + 175 € de documentation (repas du midi non compris)

Dates : Nous consulter

Durée : 12 jours

Code S115 - Niveau 3

Tarifs : 1 340 € HT (repas du midi non compris)

Dates : Nous consulter

Durée : 5 jours

FORMATION DE COORDONNATEUR S.P.S.

Sécurité et protection de la santé,
Niveaux 1, 2 et 3.



Code S113
Niveau 1

Code S114
Niveau 2

Code S115
Niveau 3

PROGRAMME

NIVEAU 1 (15 jours)

Cadre réglementaire

- Directives européennes ; transposition en droit français.

Rôles, missions et responsabilités des acteurs

Rôle et mission du coordonnateur

- Définition et fondement de la mission de coordination.
- Construction et négociation d'un contrat de coordination.

Moyens du coordonnateur

- Les ressources à disposition : techniques, réglementaires, humaines,...
- L'analyse des documents, des situations de travail, des interfaces, des accidents du travail,...

Analyse d'accident et compte rendu

- L'approche pluricausale.

Analyse des risques en phase APS

Les différents documents de coordination

Plan Général de Coordination de Sécurité et protection de la Santé (PGCSPS)

- Objectif, contenu et élaboration.

Dossier d'Intervention Ultime (DIU)

- Création et mise à jour.

Registre Journal (RJ)

- Ouverture et tenue.

Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)

- Elaboration et harmonisation.

Collège interentreprise (CISSCT)

- Mise en place et fonctionnement.

Risques en bâtiment et Génie civil

- Etude et analyse des principaux risques :
 - sécurité,
 - risques chimiques, biologiques,
 - risques amiante, plomb,...
 - ...

D'autres sessions seront programmées
régulièrement en 2008. **Contactez-nous.**

Le CEBTP est agréé par le Ministère du Travail pour la formation des coordonnateurs S.P.S. niveaux 1, 2 et 3.

OBJECTIFS

- Etre capable d'exercer la mission de coordonnateur de sécurité et de santé pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage et la phase de réalisation de l'ouvrage.

PERSONNES CONCERNÉES

- Futurs coordonnateurs au sens du texte L - 93 1418 et ses décrets d'application.

PRÉ-REQUIS

- Pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage : disposer d'une expérience professionnelle en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre d'une durée minimale de 5 ans.
- Pour la phase de réalisation de l'ouvrage : disposer d'une expérience professionnelle de la mission de contrôle de travaux, d'ordonnancement, de pilotage et de conduite de travaux ou de maîtrise de chantier ou de la fonction de coordonnateur ou d'agent en matière de sécurité, d'une durée maximale de 5 ans.

PÉDAGOGIE

- Cette formation alterne les apports didactiques, les simulations et études de cas, l'analyse et l'élaboration de documents. La validation des acquis est réalisée en continu et donne lieu à la délivrance d'une attestation de compétence.

ANIMATEUR

- Jean-Marc ROMANELLO, Formateur de coordonnateurs SPS.

N.B. : Un dossier d'inscription vous sera envoyé sur simple appel au 01 30 85 24 09 ou 01 30 85 24 90 ainsi que le programme détaillé des formations de niveaux 2 et 3. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur notre site internet.

Tél. : 01 30 85 24 90 / 01 30 85 24 09
Fax : 01 30 85 24 87